



## **PROCES-VERBAL de la séance du 11 avril 2022**

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz, qui salue l'assemblée et se réjouit du retour dans la salle du village après les deux années où elle a dû siéger à Tolochenaz.

### **1. Appel**

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 45 membres sont présents sur 63 assermentés. Mesdames et Messieurs Eric Abetel, Alain Birarda, Christine Bourgeois-Baer, Juliana Droxler, Thomas Droxler, Annia Haselbach, Jérôme Livet, Thibault Livet, Yvette Livet, Valérie Mutschler, Gabriel Riss, Corentin Rondot, Benedickt Schwartz, Ingrid Virnot sont excusés.

Le quorum étant atteint, M. Chabloz constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

Il annonce les décès de Mme Claudine Creteigny et de MM. André Devillard et Pierre Rigoli. Il demande à l'assemblée de se lever pour quelques instants de silence.

### **2. Acceptation de l'ordre du jour**

M. Chabloz lit l'ordre du jour. Il relève une erreur au point 7 et précise qu'il ne s'agit pas d'un crédit d'études, mais d'un crédit d'acquisition. Il demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté.

### **3. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2021**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers avec les documents du Conseil général.

M. Chabloz demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 7 décembre 2021. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **4. Assermentation**

M. Chabloz indique qu'il a reçu une demande d'assermentation de la part de Mme Monique Gisel et de MM. Andreas Giesbrecht et Walter Gfeller. Il demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

M. Chabloz prie les personnes intéressées de venir devant l'assemblée. Pour la prestation de serment, il demande à toute l'assemblée de se lever. Il passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et invite Mme Monique Gisel et MM. Andreas Giesbrecht et Walter Gfeller à faire leur promesse.

Monsieur le Président leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.



## 5. Communications du bureau

M. Chabloz informe l'assemblée que :

- M. Fabien Coucet a fait part au bureau de son intention de ne pas se représenter comme vice-président lors des élections de juin prochain.
- La loi sur l'exercice des droits politiques a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle précise désormais qu'un membre du Conseil général qui est absent lors de deux Conseils consécutifs, sans absence justifiée, est réputé démissionnaire. Le bureau décidera au cas par cas.
- Les jetons de présence des membres du Conseil n'avait pas été redistribués en 2019, 2020 et 2021. C'est donc un montant de Fr. 3'258.- qui a été répartis entre les associations suivantes : les Cartons du Cœur, la Fondation Théodora, l'Association Parkinson Suisse, la Ligue vaudoise contre le Cancer et la Société de développement de Lully, chacune recevant Fr. 543.-.
- La fête promise pour notre Conseil, qu'il n'a pas pu organiser ces deux dernières années, aura lieu lors de la séance du Conseil général du 5 décembre prochain. Cette séance aura lieu dans la salle du Grand Conseil, puis un souper sera servi dans la buvette du Grand Conseil. Il invite les membres de l'assemblée réserver la date.

## 6. Communications de la Municipalité

M. Wings annonce 4 communications de la Municipalité :

M. Wings informe que la Municipalité a entamé la réalisation de son Plan Energie et Climat communal (PECC) qui va se dérouler en 4 phases :

- La 1<sup>ère</sup> phase consiste à établir le bilan Carbone, ainsi que de tenir compte de toutes les mesures déjà entreprises. Cette phase sera réalisée d'ici la fin avril 2022.
- La 2<sup>ème</sup> phase passera par un atelier participatif pour fixer tous les objectifs potentiels. Cette phase se déroulera d'ici mi-mai 2022.
- La 3<sup>ème</sup> phase passera par un deuxième atelier participatif, d'ici début juillet 2022, dans lequel seront fixés les choix, les priorités et un calendrier de mise-en-œuvre.
- La 4<sup>ème</sup> phase consistera à mettre en œuvre les actions. La commune disposera de 3 ans pour mener les projets choisis.

M. Rubin présente l'action organisée par le canton qui visait à éliminer les haies de lauriers, qui sont des plantes invasives, notamment dans les forêts. La commune a pu enlever ses haies dans la parcelle du terrain de football, et les remplacer par des haies vives. S'il concède que la haie actuelle est moins imposante, elle va prendre de la hauteur en quelques années.

M. Wings indique que la Municipalité a décidé de modifier le régime de parcage sur le parking de la poste et de l'école. Constatant que le nombre de véhicules ventouses a beaucoup augmenté et par souci d'équité pour les personnes qui payent un macaron, le parking de la poste sera partagé en deux zones. La zone près de la poste restera limitée à 4h, le reste sera réservé aux véhicules avec macarons, alors que la rue du Collège restera mixte.

Profitant d'une résiliation de bail d'un appartement à la maison Dupuis, la municipalité a décidé de mettre celui-ci à disposition de l'EVAM pour une famille ukrainienne. Le bail sera limité à une année, reconductible une année maximum et le loyer sera pris en charge par l'EVAM. Un collectif d'habitants de Lully soutient cette initiative et apportera son aide dans l'intégration de cette famille.



**7. Préavis N° 01/2022 : « Demande d'un crédit de Fr. 45'000.- pour la mise sous clé électronique des bâtiments communaux »**

M. Chabloz donne la parole à M. Rubin, qui présente le préavis. Il explique la difficulté que représente la gestion des clés pour l'administration communale. La remise des clés pour le refuge représente aussi un travail considérable. La Municipalité souhaite remplacer les clés des bâtiments communaux par des clés électroniques. En plus des clés, une formation du personnel est prévue.

Le système SALTO a été choisi, l'entreprise est à Bussigny. Ils ont par exemple installé le même système sur le VORTEX et à l'EPFL. Il précise que les serrures sont commandées par des badges. Il présente le budget.

M. Chabloz invite M. Nicod, à lire le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis.

M. Chabloz invite ensuite M. Ruch à lire le rapport de la Commission des Finances sur ce préavis.

M. Chabloz ouvre ensuite la discussion.

Mme Gfeller s'est posée plusieurs questions qui n'ont pas trouvé de réponse dans les rapports. Elle se demande si la sécurité est plus élevée avec les badges, quelle simplification cela apporte, et quelle garantie il y a en cas de panne.

M. Rubin répond aux points soulevés par Mme Gfeller :

- au niveau de la sécurité, le seul risque est de se faire pirater, mais il est faible. Il n'y a par contre pas de différence si la porte est forcée.
- pour la simplification, il y a actuellement de nombreuses clés, et c'est compliqué à gérer, alors que le badge permet de programmer des accès sur une seule clé électronique. La clé électronique permet aussi de limiter l'accès dans le temps. La Municipalité a consulté les employés du greffe municipal qui devront gérer ce système et qui sont favorables à ce changement.
- le système des serrures indique, par des couleurs, quand il faut changer la pile. Ce changement peut être effectué par le personnel communal. La société intervient en tout temps en cas de problème.

M. Virnot se demande s'il ne serait pas pertinent de garder les deux systèmes différents, certaines portes ne nécessitant pas de changer de système.

M. Rubin relève qu'il y a des frais incompressibles (système et logiciel) qui sont plus onéreux. La Municipalité a fait le choix de changer presque toutes les serrures des bâtiments communaux.

M. Virot demande s'il y a des frais d'abonnement pour le logiciel (ce qui n'est pas le cas) et si une caution va être demandée pour les badges.

M. Rubin précise qu'il n'y a pas de frais de logiciel. Quant à la caution, elle pourra être mise en place. La Municipalité décidera avec le greffe si une telle caution sera demandée. Il n'y a pas de maintenance, à part le changement des piles qui pourra être effectué par le personnel communal.

Mme Briand demande qui peut être contacté en cas de problème, par exemple en cas d'erreur sur la programmation d'une clé.

M. Rubin indique qu'il faudra mettre en place une procédure, mais qu'il y a peu de chance que cela arrive.

Mme Briand demande si, en cas de location du refuge, la porte devra être laissée ouverte.



M. Wings indique que la porte peut être laissée entre-ouverte.

M. Leresche souhaite savoir s'il n'y a vraiment pas de contrat de maintenance et si la maintenance du logiciel se fait sans contrat.

M. Wings précise que quelqu'un de la commune pourra être contacté en cas de problème. Il confirme qu'il y aura des mises à jour du logiciel de gestion des clés.

Mme Walker travaille dans une société qui utilise ce système et relève qu'il y a des solutions. Elle demande s'il est possible d'utiliser un téléphone portable comme clé.

M. Wings indique que ce serait possible avec cette entreprise, mais le montant de ce système était plus élevé.

M. Virnot utilise ce même système sur son lieu de travail. Il faut passer le badge une deuxième fois pour maintenir la porte ouverte ou la refermer. Il demande s'il y a eu des actes malveillants suite à la perte de clés.

M. Rubin précise qu'il n'y a pas eu d'actes de malveillance, mais il y a des clés perdues qui sont dans la nature.

M. Olivier Pasche demande si le calcul du coût de remplacement par des clés standards a été évalué, ce qui n'est pas le cas.

M. Bolay Vincent demande s'il est prévu d'installer ce système au local des pompiers, à la poste, à la cave de la Maison Dupuis.

M. Wings indique que le local des pompiers est utilisé désormais par l'employé communal, le local de Préveyres a été vidé. Concernant la Poste, le bail a été renouvelé, l'installation d'un système avec badge ne peut pas se faire actuellement. Pour la cave de la Maison Dupuis, il y a deux serrures et il est prévu de garder ces deux clés. Vu le faible nombre de passage, il n'a pas été jugé utile de mettre des clés électroniques.

Mme Chabloz demande comment la commune peut perdre des clés et pourquoi il n'y a pas une liste des clés.

M. Wings précise qu'on a bien une liste à jour des personnes ayant des clés, mais ce sont souvent des enseignant-e-s qui perdent les clés, ou qui partent en oubliant de les rendre.

La parole n'étant plus demandée, M. Chabloz clôt la discussion. Il demande si une personne s'oppose au vote à main levée. Ce n'est pas le cas. Il donne lecture des conclusions du rapport.

- Dans sa séance du 11 avril 2022
- Vu le préavis n°01/2022 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les dépenses liées à la mise sous clé électronique des bâtiments communaux
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 45'000.- pour entreprendre ces travaux,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale;



4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de ce montant au fonds de réserve 9282.2 – « investissements futurs ».

Le préavis est approuvé à la majorité, avec 7 avis contraires et 4 abstentions.

## **8. Divers & Propositions individuelles**

M. Bolay relève que le greffe et le Contrôle des habitants ont un horaire restreint (deux demi-journées d'ouverture) et devraient au moins pouvoir répondre de manière plus large au téléphone. Mme Jufer Tissot explique la difficulté de faire ce travail qui est très morcelé et qui nécessite d'avoir des plages de travail sans être dérangées. Elle va en discuter avec sa collègue.

M. Blanc demande des nouvelles du concours photos. M. Wings annonce que les photos sont en consultations, avec des résultats fin avril, et une cérémonie au mois de mai. Les photos seront affichées dans le couloir de l'administration si l'accord des auteurs est obtenu.

Mme Rondot demande des informations sur l'entretien du refuge quand il est loué. Elle constate que souvent, il est nécessaire de procéder au nettoyage avant son utilisation. M. Wings relève que la question est pertinente. Il y a un problème et la Municipalité est dessus. Elle va informer le Conseil lors de la prochaine séance.

M. Virnot a reçu une information sur l'entretien de l'autoroute et les mesures de bruit. Il demande s'il est bien prévu de changer le revêtement ou de mettre des parois antibruit. M. Wings indique que le revêtement a été posé sur l'autoroute, un revêtement phono-absorbant. Il n'y a pas de pose de panneaux antibruit qui est prévue.

M. Emile Tasev demande quand les travaux vont se terminer à la route de St-Prex. Selon M. Rondot, les travaux auront lieu dans 2-3 semaines.

M. Bolay demande des nouvelles concernant la commission pour l'aménagement du centre du village. M. Wings indique que le projet des bâtiments communaux est en cours. Il va contacter les personnes intéressées dès que ce sera possible et pertinent. M. Bolay indique qu'il est content de ne pas avoir été oublié.

M. Affolter demande si la question d'une limitation des accès dans le quartier de Chantemerle suite aux travaux sur la DP 28 a été étudiée. M. Rondot relève que la DGMR a fait des mesures qui ne sont pas favorables à une limitation du trafic. Tolochenaz a été contactée pour une déviation du trafic sur le chemin de Préveyres avec un sens unique à la montée sur Brisecol. Mais Tolochenaz s'y est opposée pour l'instant, notamment en raison des travaux prévus sur le secteur de la route de la Gare. M. Wings relève qu'il y a des éléments qui sont en train de changer, notamment les limitations de vitesse. Au niveau du Grand Conseil, il est possible que la réglementation soit modifiée et que les communes puissent poser des limitations de vitesse. Pour l'instant, la DGMR refuse ces limitations. M. Rondot relève que la DGMR refuse une limitation de vitesse sur le chemin du Saugey. Pour le chemin du Pontet, la DGMR acceptait la fermeture du Pontet, mais les habitants y étaient plutôt opposés.

M. Pasche rappelle les activités de la SDL prévue ces prochaines semaines.

Mme Mous-Vuurmans revient sur le PECC, et demande comment l'atelier participatif va être mis en place. M. Wings indique que l'atelier sera ouvert à une douzaine de personnes. La Municipalité doit choisir un panel avec différentes tranches d'âges, compétences, des femmes et des hommes.



Mme Dupuis a lu dans la presse que la ligne 703 sera modifiée. M. Wings fait un retour suite à la séance d'information à Tolochenaz. Le nouveau réseau MBC débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2022. La ligne 703 sera modifiée, depuis l'arrêt Grillette, où elle va bifurquer dans le village de Tolochenaz, puis descendre tout droit vers l'entrée d'autoroute, avant de rejoindre le trajet actuel. Le bus 706 passera dans le village afin de desservir les écoles. Lully a regardé avec Lussy pour une séance d'information, mais Lussy est peu concernée par les changements. Il y aura une information aux habitants par flyer.

Mme Gisel indique qu'elle met son piano à disposition de l'EVAM sur [www.benevolat-vaud.ch](http://www.benevolat-vaud.ch). Elle invite les Conseillers à en faire de même s'ils ont des instruments à mettre à disposition pour les personnes ayant fui l'Ukraine.

Mme Michel demande pourquoi les arbres vers la poste ont été coupés. M. Wings indique qu'ils étaient malades et devaient être coupés.

M. Blanc demande si le comptage annoncé lors du dernier Conseil a été mis en place vers le chemin du Brisecol, s'il a été fait et si un monitoring du trafic peut être mis en place. M. Rondot indique que la DGMR a fait les comptages en hiver. Ceux-ci sont ponctuels et, dans ce cas, offerts par la DGMR.

M. Emile Tasev demande ce qu'il faut faire si on trouve un animal mort dans son jardin. Il a dû amener un renard mort à la déchèterie de Morges qui a un frigo à disposition. M. Rubin indique que le garde faune pouvait s'en occuper par le passé, mais ce n'est plus le cas. Maintenant, c'est effectivement aux communes de gérer ça. Sur le terrain privé, le propriétaire doit s'en occuper.

M. Bolay demande où on en est avec le PGA. M. Wings précise qu'il y a eu beaucoup d'échanges avec le canton. Il y a actuellement des points qui sont en cours de négociation. D'ici juillet-août, il y aura une séance d'information sur un projet définitif.

M. Wings signale que la Municipalité a prévu des cartons de vin pour chaque membre du Conseil, à prendre à la sortie de la salle.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h33. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent CHABLOZ

Nicole JUFER TISSOT

Lu et approuvé le \_\_\_\_\_